

BOUYGUES TELECOM
Société Anonyme au capital de 929 207 595,48 €
13-15 Avenue du Maréchal Juin – 92360 Meudon-la-Forêt
397 480 930 R.C.S. Nanterre
(la « Société » ou « **BOUYGUES TELECOM** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 AVRIL 2026

.....
PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes individuels relatifs à l'exercice 2025, approuve les comptes individuels au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également le montant des charges non déductibles engagées par la Société au cours de l'exercice écoulé, qui s'élève à 1 802 789 euros, et l'impôt correspondant ressortant à 558 240 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2025, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, après avoir constaté que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 420 131 633,17 euros, et que le bénéfice distribuable s'élève à 2 432 771 567,76 euros, décide de l'affecter comme suit :

- versement d'un dividende de 299 980 404,84 €, soit 4,92 euros pour chacune des 60 971 627 actions composant le capital de la Société ; et
- affectation du solde en report à nouveau, qui s'élève, après affectation, à un montant de 2 132 791 162,92 euros.

Le dividende sera payable en numéraire le 23 avril 2026.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices sociaux précédents ont été les suivants :

	2022	2023	2024
Nombre d'actions	60 971 627	60 971 627	60 971 627
Dividende unitaire	-	4,92 €	4,92 €
Dividende total (a)		299 980 404,84 €	299 980 404,84 €

(a) montants éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

NEUVIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Extrait certifié conforme

Signé par **Benoît TORLOTING** le
04/05/2026 19:22



COMPTES INDIVIDUELS

au 31 décembre 2025

Bilan
Compte de résultat
Annexe

CERTIFIES CONFORMES

Signé par **Benoît TORLOTING** le
04/05/2026 19:22



BILAN

Au 31 décembre 2025

ACTIF	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles : Note 3	8 908	5 059	3 849	4 061
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	8 052	4 905	3 147	3 309
Fonds commercial	361	0	361	340
Autres immobilisations incorporelles	273	154	120	197
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	222	0	222	215
Immobilisations corporelles : Note 4	14 001	8 516	5 486	5 442
Terrains	4	0	4	5
Constructions	12	3	9	11
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 985	6 815	4 170	4 118
Autres immobilisations corporelles	2 507	1 697	810	782
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	492	0	492	528
Immobilisations financières : Note 5	2 062	32	2 030	2 017
Participations	1 607	9	1 599	1 611
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	7	0	7	7
Prêts	137	23	113	87
Autres immobilisations financières	312	0	312	312
Total de l'actif immobilisé (III)	24 972	13 606	11 365	11 520

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises Note 6	63	0	62	79
Avances et acomptes versés sur commandes Note 7	16	0	16	18
Créances :	3 560	278	3 282	2 995
Créances Clients et Comptes rattachés	2 017	276	1 741	1 548
Autres créances Note 8	451	1	450	382
Charges constatées d'avance Note 8	1 092	0	1 092	1 066
Capital souscrit appelé, non versé	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement :	13	0	13	17
Actions propres			0	0
Autres titres	0		0	0
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0		0	0
Disponibilités	13	0	13	17
Total de l'actif circulant (IV)	3 652	278	3 374	3 109
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	28 623	13 884	14 739	14 630

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital [dont versé...]	929	929
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 013	2 013
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		
Réserve statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	93	93
Report à nouveau	2 013	2 033
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	420	280
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	243	198
Total des capitaux propres (I) Note 9	5 710	5 545
Provisions pour risques	166	91
Provisions pour charges	350	414
Total des provisions (II) Note 10	517	505
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Note 11	3 749	3 793
Emprunts et dettes financières diverses Note 11	48	42
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12	8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 593	1 781
Dettes fiscales et sociales Note 12	375	371
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Note 12	1 098	1 110
Autres dettes Note 12	257	271
Produits constatés d'avance Note 12	1 012	987
Total des dettes (III) (III)	8 144	8 363
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV) Note 13	368	216
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	14 739	14 630

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises	743	688
Production vendue	7 379	7 268
Montant net du chiffre d'affaires Note 14	8 122	7 956
Production stockée	-1	1
Production immobilisée	1 218	1 231
Subventions	1	1
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	405	296
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	350	177
Total des produits d'exploitation (I)	10 094	9 662
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises	-778	-786
Variation de stocks	-369	-296
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-9	-6
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes Note 15	-5 068	-4 923
Impôts, taxes et versements assimilés	-205	-195
Salaires	-456	-440
Cotisations sociales	-225	-227
Dotations aux amortissements et aux dépréciations : Note 16		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	-1 648	-1 500
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-94	-94
Dotations aux provisions	-149	-186
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges (1) Note 15	-755	-429
Total des charges d'exploitation (II)	-9 756	-9 082
(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	0,00	0,00
- Redevances de crédit-bail immobilier	0,00	0,00

	Exercice N	Exercice N-1
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	338,11	580,02
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers :		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	27	30
Reprises sur dépréciations et provisions	6	0
Différences positives de change	7	3
Produits des cessions d'immobilisations financières	501	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	542	32
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-19	-24
Intérêts et charges assimilées (3)	-129	-125
Différences négatives de change	-9	-2
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-77	0
Total des charges financières (VI)	-234	-150
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	308	-118
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	646	462
Produits exceptionnels (VII)	205	148
Charges exceptionnelles (VIII)	-302	-179
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-97	-31
Participation des salariés aux résultats (IX)	-24	-30
Impôts sur les bénéfices (X)	-105	-122
Total des produits (I+III+V+VII)	10 841	9 843
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	-10 421	-9 563
BENEFICE OU PERTE	420	280
(2) Dont produits concernant les entités liées	7	4
(3) Dont intérêts concernant les entités liées	83	66

1.1 Faits significatifs de l'exercice 2025

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2025 sont présentées ci-après :

- Les 14 février et 28 février 2025, la loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale ont été adoptées. L'impact principal en 2025 concerne la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en France pour 13 M€.
- Le 9 février 2023, le TC a condamné Bouygues Telecom à 308 M€ de dommages et intérêts, et 0,4 M€ de frais de procédure. Le jugement a été exécuté le 16 mai 2023, Bouygues Telecom ayant payé 1,6 M€ d'intérêts de retard. L'appel sur le fond est en cours devant la Cour d'Appel de Paris.
Free Mobile a déposé ses conclusions le 9 août 2023 et a formé un appel incident de la décision du Tribunal de Commerce pour demander dans ses conclusions n°2 du 29 octobre 2025 à ce que l'indemnité totale soit comprise entre 805 M€ et 1440 M€ sur la base d'une nouvelle expertise économique. La Cour d'appel a fixé un calendrier de procédure et fixé la clôture au 19 mars 2026 et l'audience des plaidoiries au 9 avril 2026.
- Le 30 juillet 2025, Bouygues Telecom et SFR ont annoncé être entrés en négociations exclusives avec Phoenix Tower International afin de lui céder 100% du capital et des droits de vote de la société Infracos, société commune créée en 2014 par Bouygues Telecom et SFR dans le cadre de la mise en œuvre des accords dits « Crozon » permettant le déploiement et l'exploitation de sites radios mutualisés en zone moins dense. Bouygues Telecom et SFR détiennent chacun 50% de la société Infracos. Cette cession a un impact positif sur l'endettement financier net du Groupe, de 357 M€. L'opération, soumise au processus de consultation des instances représentatives du personnel, s'est finalisée le 22 décembre 2025, après avoir reçu les autorisations administratives nécessaires auprès des Autorités de Concurrence, de l'ARCEP et du Ministre chargé de l'économie au titre des investissements étrangers.
- Le 14 octobre 2025, Bouygues Telecom, Free-Groupe Iliad et Orange ont annoncé la remise d'une offre conjointe non engageante en vue de l'acquisition d'une grande partie des activités de télécommunications du groupe Altice en France. Elle vise la plupart des actifs de l'opérateur SFR, mais exclut notamment les participations dans les sociétés Intelcia, UltraEdge, XP Fibre et Altice Technical Services ainsi que les activités du groupe Altice dans les départements et régions d'outre-mer. Cette offre porte sur un montant total de 17 Md€ de valeur d'entreprise pour les actifs considérés du groupe Altice en France et fait ressortir une valeur d'entreprise implicite indicative pour l'ensemble d'Altice France de plus de 21 Md€.

Le 15 octobre 2025, Bouygues Telecom, Free-Groupe Iliad et Orange ont pris note de la décision du groupe Altice de rejeter leur offre conjointe non engageante remise le 14 octobre pour le rachat d'une large part des activités télécoms d'Altice France. Les trois opérateurs maintiennent leur offre et souhaitent créer un dialogue constructif avec le groupe Altice et ses actionnaires pour envisager ensemble la manière dont ce projet pourrait prospérer.
- Fin novembre 2025, PTI et Bouygues Telecom ont signé un protocole de cession des parts de Bouygues Telecom dans PFI 1 pour 50 M€ (soit 40% des parts de la société). A la suite de cette cession, PFI a cédé par une distribution de prime d'émission 40% des parts de la société PFI 2 à Bouygues Telecom. Par ailleurs, un nouveau contrat de déploiement (*Build to suit*) a été signé pour 1 100 sites et un MSA (du même type que ceux existants avec PFI 1).
- En février 2026, Bouygues Telecom et la SDAIF (Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure Fibre), d'une part et Orange, d'autre part, ont conclu un protocole aux fins de mettre un terme amiable au différend les opposant sur le mécanisme de restitution des prises FTTH.

Conformément aux dispositions du PCG relatives aux changements d'estimation (art.122-4 et 831-1 et s. Du règlement ANC n°2014-03), Bouygues Telecom a révisé au cours de l'exercice certaines hypothèses relatives à l'évaluation des ses actifs (Câblage client final) et des risques associés aux autres opérateurs, à la lumière d'informations nouvelles disponibles à la date de la clôture (pourparlers avec Orange cf. note 1.1 de la présente annexe).

Ce changement d'estimation, sans impact sur les exercices antérieurs, a été comptabilisé de manière prospective et a conduit à constater un impact net défavorable sur le résultat de l'exercice d'un montant de 91 M€ avant IS et surtaxe.

1.2 Rappel des faits significatifs de l'exercice 2024

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2024 sont présentées ci-après :

- Le 22 février 2024, Bouygues Telecom a signé un protocole d'exclusivité avec le groupe La Poste, en vue d'acquérir 100% du capital de sa filiale La Poste Telecom, 1er opérateur virtuel du marché français (détenue à cette date à 51% par le groupe La Poste et à 49% par SFR). La Poste Telecom regroupe 460 collaborateurs et a réalisé un son chiffre d'affaires en 2024 de 339 M€ (dont 320 M€ facturés aux clients) contre 318 M€ en 2023. L'opération effective a eu lieu le 15 novembre 2024, après obtention de l'accord de l'Autorité de la concurrence et de la résolution des divergences entre SFR et La Poste sur les modalités de réalisation. A cette date, un partenariat de distribution exclusif associant le groupe La Poste, La Banque Postale et La Poste Telecom a été signé.

Le prix d'acquisition s'élève à 972 M€ sans part complémentaire.

Bouygues Telecom prévoit des coûts d'intégration en 2025 à 2027 pour préparer l'opération de migration Réseau des clients dans les meilleures conditions.

- Le 27 février 2024, Bouygues Telecom a annoncé qu'elle n'exercera pas en 2024 l'option d'achat, dont la période d'exercice s'étendait du 15 mars au 15 juin 2024, qui lui permettrait de détenir 51% de la co-entreprise SDAIF détenue avec Vauban Infrastructure Partners.
- Le 20 juin 2024, le conseil d'administration de Bouygues Telecom a autorisé la cession de 5 sites MSC (data centres) du cœur de réseau en Ile de France. Le 18 décembre 2024, deux sites ont été cédés pour 63 M€. Une plus-value de 16 M€ a été comptabilisée en résultat exceptionnel au 31 décembre 2024.
- Le 1^{er} octobre 2024, BTBD a été tuppée dans Bouygues Telecom avec rétroactivité fiscale et comptable au 1^{er} janvier 2024. Un mali de fusion de 595 M€ a été constaté dont 273 M€ d'actif incorporel amortissable (le parc clients) et 322 M€ de fonds commercial non amortissable.

.

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2025

Néant.

2.1 Référentiel

Au 31 décembre 2025, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2024, à l'exception des évolutions obligatoires édictées par le changement des normes françaises mentionné ci-après, applicables en 2025 :

- À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la réforme du Plan Comptable Général (règlement ANC 2022-06) est entrée en vigueur, entraînant une modernisation du PCG, une réduction significative du nombre de comptes et une simplification de la présentation des états financiers pour améliorer leur lisibilité et leur harmonisation avec les normes internationales.
- Cette réforme introduit une nouvelle définition du résultat exceptionnel, qui ne retient désormais que les produits et charges liés à des événements majeurs et inhabituels, et supprime les comptes de transfert de charges, ce qui peut affecter tant la classification que le calcul de certains résultats comptables.
- Par ailleurs, les présentations du bilan, du compte de résultat et de l'annexe sont dorénavant normalisées avec des tableaux harmonisés et des modèles plus lisibles, afin d'améliorer la comparabilité et la compréhension des états financiers par les utilisateurs. Le bilan et le compte de résultat sont présentés au format et contenu requis par le nouveau règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles sans impact matériel sur la comparabilité des exercices. En revanche, des reclassements et regroupements ont été opérés dans la colonne comparative au 31 décembre 2024 entre des lignes du bilan et du compte de résultat pour respecter le nouveau format des états financiers. Ainsi, dans la colonne comparative :

- Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières, auparavant regroupées globalement au bilan, sont désormais présentées de manière détaillée par catégories :
- Immobilisations incorporelles : Frais de développement, Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires, Fonds commercial, Autres immobilisations incorporelles, et Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes.
- Immobilisations corporelles : Terrains, Constructions, Installations techniques, matériel et outillage industriels, Autres immobilisations corporelles, et Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes.
- Immobilisations financières : Participations, Autres titres immobilisés, Prêts, et Autres immobilisations financières.
- La ligne « stocks » est désormais subdivisée en : « Marchandises » et en « Avances et acomptes versés sur commandes ».
- La ligne « Autres créances, comptes de régularisation et assimilés » est désormais subdivisée en : Autres créances, et en Charges constatées d'avance.
- Les écarts de conversion actif sont sortis des « Autres créances, comptes de régularisation et assimilés », et sont désormais dans une ligne à part « Ecarts de conversion et différences d'évaluation – Actif ».
- La ligne « Primes, réserves et report à nouveau » est désormais subdivisée en : Primes d'émission, de fusion, d'apport, Autres réserves, et Report à nouveau ».
- Les provisions pour risques et charges, auparavant regroupées sur une seule ligne, sont désormais détaillées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges.
- La ligne « Dettes financières » est désormais subdivisée en : Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, et Emprunts et dettes financières diverses.
- La ligne « Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés » est désormais subdivisée en : dettes fiscales et sociales, dettes sur immobilisations et comptes rattachés, Autres dettes, et Produits constatés d'avance.
- Les écarts de conversion passif sont sortis des « Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés », et sont désormais dans une ligne à part « Ecarts de conversion et différences d'évaluation – Passif ».
- La ligne « Chiffre d'affaires » est désormais subdivisée en : Ventes de marchandises, et Production vendue.

- La ligne « Autres produits d'exploitation » est désormais subdivisée en : Production stockée, Production immobilisée, Subventions, Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles, et Autres produits.
- La ligne « Achats et variations de stocks » est désormais scindée en : Achats de marchandises, Variations de stocks, et Achats de matières premières et autres approvisionnements.
- La ligne « Charges de personnel » est désormais subdivisée en : Salaires, et Cotisations sociales.
- La ligne « Charges externes et autres charges d'exploitation » est désormais subdivisée en : Autres achats et charges externes, et Autres charges.
- La ligne « Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions », auparavant regroupées globalement dans le compte de résultat, est désormais présentée par catégories : Sur immobilisations : dotations aux amortissements, Sur immobilisations : dotations aux dépréciations, Sur actif circulant : dotations aux dépréciations, et Dotations aux provisions.
- Les produits et charges financiers qui étaient regroupés sur une ligne « Produits et Charges financières » sont désormais détaillés par poste.
- Les produits et charges exceptionnels qui étaient regroupés sur une ligne « Produits et Charges exceptionnels » sont désormais détaillés par poste ».

Les comptes sont présentés en millions d'euros.

2.2 Actif

2.2.1 Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Elles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Droits d'usage irrévocables (IRU)	Linéaire	15 à 30 ans
Frais d'accès au service clients (FAS)	Linéaire	3 à 5 ans
Frais d'accès au service infrastructures mutualisées	Linéaire	10 à 20 ans
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans ⁽¹⁾
Autorisation d'utilisation de fréquences 4G	Linéaire	20 ans ⁽²⁾
Autorisation d'utilisation de fréquences 700 MHz	Linéaire	20 ans ⁽³⁾
Autorisation d'utilisation de fréquences 5G	Linéaire	15 ans ⁽⁴⁾
Autorisation d'utilisation de fréquences 900 MHz, 1,8 GHz et 2,1 GHz	Linéaire	10 ans ⁽⁵⁾
Logiciels, développements informatiques et bureautiques	Linéaire	2 à 8 ans

(1) Depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005, Bouygues Telecom a commencé à amortir sa licence UMTS.

(2) Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800MHz et 2,6 GHz sont amorties respectivement sur 18.3 ans et 18 ans à partir de la date de lancement des offres 4G, soit 20 ans à partir de la date d'attribution.

(3) La mise en service se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population

(4) Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 3,4 – 3,8 GHz sont amorties sur 15 ans à partir de la date de lancement des offres 5G, soit le 1er décembre 2020.

(5) Lors du New Deal Mobile signé en 2018 avec l'ARCEP et le gouvernement français, Bouygues Telecom a obtenu le renouvellement des autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1 800 MHz et 2 100 MHz pour une durée de 10 ans à compter de leur échéance, soit 2024 pour les bandes 900MHz et 1 800MHz et 2022 pour la bande 2 100MH. La doctrine ARCEP a par ailleurs confirmé en juillet 2022 que les montants des redevances seront fixes.

La somme actualisée des redevances annuelles futures a été comptabilisée dans les immobilisations incorporelles (70 M€ pour la fréquence 2100 MHz et 176 MHz pour les fréquences 900 et 1800 MHz, avec en contrepartie une dette sur immobilisation), et sera amortie chaque année.

Les IRU (Infeasible Rights of Use - Droits d'usage irrévocable) sont amortis sur leurs durées contractuelles.

Les coûts de développement informatique sont valorisés essentiellement par l'activation des charges de personnel qui contribuent à ces développements.

Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Le montant amortissable est amorti sur la durée d'utilité de l'actif. La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. Elle est revue annuellement, pour chaque classe d'actif, et modifiée en cas de divergence avec les estimations précédentes.

Le coût estimé du démantèlement et de la remise en état des sites est compris dans la valorisation des immobilisations corporelles du réseau.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

Nature des composants	Mode d'amortissement	Durée
Fibre optique (FTTH)	Linéaire	15 à 25 ans
Aménagements	Linéaire	10 à 30 ans
Pylônes / shelters	Linéaire	30 ans
Infrastructures mutualisées	Linéaire	10 ans
Equipements de transmission et autres équipements de réseau	Linéaire	2 à 10 ans
Box / Décodeurs	Linéaire	5 à 7 ans

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Bâtiments techniques	Linéaire	30 ans
Installations et mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Plateformes informatiques	Linéaire	5-7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Les amortissements sont calculés dès la mise en service des immobilisations.

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant, le cas échéant, rectifiée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat de la filiale.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. En cas de risque de non-recouvrement, une dotation pour dépréciation est constituée.

2.2.2 Stocks

Les stocks de terminaux sont évalués à leur coût de revient déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Des dépréciations peuvent être pratiquées si la valeur nette de réalisation est inférieure au coût de revient ou si les prévisions d'écoulement des stocks ne permettent pas d'envisager la vente des terminaux aux distributeurs. Dans ce cas, la provision pour dépréciation correspond à la différence entre le coût de revient et le prix de cession à des brokers.

2.2.3 Créances

Les créances sur les particuliers et les entreprises sont dépréciées sur la base d'une évaluation statistique du risque d'insolvabilité et d'irrecouvrabilité selon l'ancienneté de la créance.

Programme de titrisation

L'opération de titrisation se traduit par :

- la décomptabilisation des créances cédées ;
- la comptabilisation d'une créance sur l'acquéreur égale à la différence entre l'en cours valorisable du programme de titrisation et le montant financé ;
- la comptabilisation d'une dette envers l'acquéreur des créances à hauteur des créances futures cédées ;
- la comptabilisation d'une dette à court terme au titre des encaissements relatifs aux créances cédées à reverser à l'acquéreur.

La dépréciation constituée au titre des créances clients est maintenue au bilan au titre des créances titrisées.

2.2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont estimées à leur valeur d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

2.2.5 Créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change officiel à la date d'arrêté de bilan.

Les pertes latentes sont enregistrées dans les charges financières de l'exercice.

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Les flux certains et significatifs ont été couverts par des options de change et par des achats à terme de devises.

2.3 Passif

2.3.1 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus, ou en cours, rendent probables.

Elles comprennent notamment :

- les provisions pour litiges, contentieux des activités commerciales, contractuelles et réglementaires ;
- les provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et les médailles du travail ;
- la provision pour coût de fidélisation des clients ;
- la provision pour coût de démantèlement et de remise en état des sites et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Médailles du travail

Bouygues Telecom provisionne les médailles du travail et les avantages sociaux associés depuis l'exercice 2003.

Indemnités de fin de carrière

Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière sont à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision IFC est établi selon la « méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière ». L'acquisition linéaire des droits est réalisée uniquement sur les dernières années de la carrière permettant d'obtenir les droits plafonnés. Il est à noter un changement d'outil de calcul de la provision. Ce calcul est désormais confié à des actuaires externes.

L'évaluation sur la base conventionnelle tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté dans le groupe Bouygues acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par tranches d'âge et catégories ;
- des salaires et appointements moyens incluant primes et gratifications, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite ;
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence à des tables de survie.

Les écarts actuariels sont constatés en résultat sur l'exercice.

Le coût des services rendus et la charge d'intérêt de l'année s'élèvent respectivement à 5,3 M€ et 2,0 M€.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des régimes postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

	2025	2024
Taux actualisation (Iboxx A10+)	3,85%	3,38%
Age de départ à la retraite		
- Cadres	65 ans	65 ans
- ETAM	64 ans	64 ans
Augmentation future des salaires	2,50%	2,50%

Programme de fidélisation clients "Grand public"

Tous les clients Forfaits grand public cumulent un avantage, utilisable pour acquérir un nouveau mobile, calculé en fonction de l'ancienneté de leur mobile.

Ces clients pourront par la suite bénéficier de cet avantage ainsi acquis pour obtenir le renouvellement de leur terminal téléphonique dès 12 mois à un tarif avantageux à condition de se réengager pour une durée minimale de 12 mois.

Coûts de démantèlement et de remise en état des sites

Les coûts de démantèlement et de remise en état des sites, encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement font l'objet d'une provision.

Cette provision est évaluée de façon statistique sur la base du nombre de sites concernés, d'un coût moyen unitaire de remise en état de sites ainsi que de la prise en compte d'hypothèses sur la durée moyenne des baux, le nombre maximum de renouvellements des baux, un taux d'actualisation et un taux d'inflation.

- Le taux d'actualisation utilisé est le taux Iboxx € Corporate A10+ de 3,85 % du 31 décembre 2025.
- Le taux d'inflation utilisé est le taux attendu par le marché à 30 ans : 1,91 % du 31 décembre 2025.

Lorsqu'un site fait l'objet d'un démantèlement la provision correspondante est reprise.

2.4 Compte de résultat

2.4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom est constitué de prestations de services et de ventes de terminaux et accessoires.

Prestations de services

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie terme à échoir, soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffre d'affaires au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au roaming et à l'interconnexion, est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

Ventes de terminaux et accessoires

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée, jusqu'à l'activation de la ligne du client. Les clients « Grand public » et « Pros » peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

Activité construction

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total.

Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux ou des coûts des travaux exécutés.

2.4.2 Coûts d'acquisition des clients

Les coûts d'acquisition et de renouvellement des contrats clients sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.4.3 Résultat exceptionnel

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le résultat exceptionnel comprend désormais :

- les produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels ainsi que ;
- les dotations et reprises liées aux amortissements dérogatoires.

Le résultat exceptionnel 2025 comprend :

- une dotation nette d'amortissement dérogatoires de (45 M€) ;
- le résultat positif de cessions d'actifs majeurs de data centers et sites Mobile dits « Doëlan » et « Sarzeau » pour 52 M€. Ces cessions sont :
 - Inhabituelles du fait du caractère stratégique des actifs cédés et de la probabilité d'une survenance faible de ces cessions dans le futur ;
 - Majeures au regard des montants concernés (52 M€ de plus-value de cession).
- des provisions nettes sur des contentieux et litiges majeurs et inhabituels notamment Free (cf. « 1.1 Faits significatifs de l'exercice 2025 »)

NOTE 3

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en millions d'euros

	01-janv-25	Reclassement **	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-25
Licences, droits similaires et autres logiciels *	4 972	102	83	(6)		5 151
Logiciels réseau	3 590	4	533	(339)		3 788
Autres logiciels	0	0	0	(253)		(253)
Immobilisations en cours	214	(108)	115	0		221
Avances et acomptes	0	0	0	0		1
Valeur brute	8 777	(2)	731	(598)		8 908
Amortissements	(4 593)	0		177	(568)	(4 983)
Dépréciations	(122)	0		0	46	(75)
Valeur nette	4 062	(2)	731	(420)	(521)	3 849

* Dont licence UMTS 629 millions d'euros, fréquence 4G 800MHz 722 millions d'euros, fréquences 900-1800 MHz 93 millions d'euros, fréquence 2100 MHz 79 millions d'euros, fréquence 4G 2600 MHz 233 millions d'euros, fréquence 3 500 MHz 685 millions d'euros et fréquence 700 MHz 479 millions d'euros

** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

NOTE 4

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en millions d'euros

	01-janv-25	Reclassement **	Démantèlement	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-25
Terrains et constructions	22	0		2	(8)		16
Installations techniques *	10 361	135	(29)	757	(238)		10 985
Autres immobilisations	2 300	(34)		332	(90)		2 507
Immobilisations en cours **	527	(99)		69	(6)		491
Avances & acomptes	1	0	0	1			2
Valeur brute	13 210	2	(29)	1 160	(343)	0	14 001
Amortissements	(7 769)	0	0		258	(1 004)	(8 516)
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0
Valeur nette	5 441	2	(29)	1 160	(85)	(1 004)	5 486

* Les installations techniques comprennent essentiellement les équipements du réseau (radio, commutation et transmission).

** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

Par ailleurs, le montant des engagements sur investissements futurs (équipements réseau) à fin 2025 est de 228 millions d'euros contre 215 millions d'euros à fin 2024.

NOTE 5

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en millions d'euros

	01-janv-25	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-25
Titres de participation	1 621	140	(154)		1 607
Prêts	112	31	0	0	143
Dépôts et cautionnements	312	0	0		312
Valeur brute	2 045	171	(154)		2 062
Amortissements					0
Dépréciations	(28)			(4)	(32)
Valeur nette	2 017	171	(154)	(4)	2 030

NOTE 6

STOCKS

en millions d'euros

	01-janv-25	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-25
Stocks de travaux en cours	4		(1)		3
Stocks de terminaux et accessoires	67		(13)		53
Stocks de fibre optique	10		(3)		7
Dépréciations sur terminaux et accessoires	(1)		(0)	1	(0)
Valeur nette	79	0	(18)	1	62

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de ses approvisionnements de terminaux, la société est engagée à hauteur de 275 millions d'euros à fin décembre 2025 contre 216 millions d'euros à fin 2024.

NOTE 7

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

7.1 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

en millions d'euros

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Clients et Distributeurs *	1 351	1 202
Clients et Distributeurs douteux	327	335
Factures à établir	340	294
Effets à recevoir	0	0
Dépréciations	(276)	(283)
Total **	1 741	1 548

* Dont créances au titre du programme de titrisation pour un montant de 560 millions d'euros en 2025 contre 583 millions d'euros en 2024.

** Créances inférieures à 1 an.

7.2 REPARTITION DES CREANCES CLIENTS ENTRE ENCOURS ECHUS ET ENCOURS NON ECHUS

en millions d'euros

au 31 décembre 2025	Encours non échus	Encours échus (retard de paiement)			Total
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois	
Créances clients et comptes rattachés *	769	414	163	331	1677
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	0	-48	-47	-181	-276
Total	769	366	116	150	1401

* Les factures à établir ne sont pas incluses.

NOTE 8

AUTRES CREANCES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros

	2025	01-janv-25	Variations	31-déc-25
Fournisseurs (remises accordées)		83	-12	71
Personnel et comptes rattachés		2	-1	2
Créances fiscales		293	-8	285
Débiteurs divers nets		1	1	2
Total autres créances *		380	-19	360
Créances diverses nettes		2	88	90
Charges constatées d'avance **		1 066	26	1 092
Ecart de conversion actif		0	0	0
Total		1 447	94	1 542

* Créances inférieures à 1 an.

** Il s'agit essentiellement des loyers des sites réseau.

NOTE 9

CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

en millions d'euros

	Capital *	Primes et réserves réglementées	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Situation au 01 janvier 2025	929	2 106	2 033	280	198	5 545
Affectation du résultat		300	(20)	(280)		0
Distribution de dividendes		(300)				(300)
Résultat de l'exercice				420		420
Réserves légales						0
Augmentation du capital	0	0				0
Amortissements dérogatoires					45	45
Autres **						0
Situation au 31 décembre 2025	929	2 106	2 013	420	243	5 710

* Le capital social de Bouygues Telecom est composé de 60 971 627 actions d'une valeur nominale de 15,24 euros, soit 929 207 595,48 euros.

NOTE 10

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en millions d'euros

	01-janv-25	Tranferts	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non-Utilisées	31-déc-25
Provisions pour risques	91		105	29	0	166
Provisions pour charges	414	39	156	182		350
Total	505	39	261	211	0	517

NOTE 11

PASSIFS FINANCIERS

11.1 ECHEANCE DES DETTES FINANCIERES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

en millions d'euros

	31 décembre 2025	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Convention Bouygues Relais	2 354			2 354	
Convention Santander	211	0	106	105	
Convention BPI	6	2	5	0	0
Convention BEI	350			350	
Convention BNP	190	6	26	129	29
Emprunt sur créances à émettre *	634			634	
Intérêts et commissions sur financement	4	4			
Dettes financières diverses **	48		48		
Total	3 798	12	185	3 571	29

* Cession de deux mois de factures à émettre dans le cadre du programme de titrisation de créances.

** Dont 32,1 millions d'euros auprès des filiales.

11.2 REPARTITION DES PASSIFS FINANCIERS SELON LA NATURE DE TAUX

Répartition des passifs financiers (dettes financières) après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice.

En %	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Passifs financiers à taux fixe *	92	79
Passifs financiers à taux variable**	8	21

* Passifs financiers à taux fixe ou passifs financiers à taux variable couverts par des swaps payeurs à taux fixe.

** Quote-part de dette Bouygues Relais laissée à taux variable.

NOTE 12

AUTRES DETTES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dettes fiscales et sociales *	375	371
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 098	1 110
Autres dettes diverses	257	271
Total autres dettes **	1 730	1 752
Produits constatés d'avance ***	1 012	987
Ecart de conversion passif	0	0
Total	2 743	2 739

* Les dettes fiscales et sociales représentent pour l'essentiel les montants dus aux organismes sociaux et à l'Etat (TVA et IS).

** Dettes inférieures à un an.

*** Constitué essentiellement des participations aux frais de la construction du réseau cible

NOTE 13

CONCOURS BANCAIRES ET SOLDES CREDITEURS DE BANQUE

en millions d'euros

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Comptes bancaires créditeurs	2	0
Dettes bancaires sur créances cédées *	365	216
Total	367	216

* Encaissements sur créances cédées à reverser au titre du programme de cession de créances.

NOTE 14**PRODUITS D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2025	2024
Prestations de services	7 379	7 268
Ventes de terminaux et accessoires	743	688
Total chiffre d'affaires *	8 122	7 956
Production stockée**	(1)	1
Production immobilisée ***	1 218	1 231
Subvention d'exploitation	1	1
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	100	87
Reprises sur provisions pour risques et charges	305	208
Transferts de charges	0	1
Produits de cessions, subventions et autres produits d'exploitation	350	177
Total autres produits d'exploitation	1 972	1 706

* La totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

** La production stockée représente les travaux en cours.

*** La production immobilisée représente les coûts de production du réseau y compris les frais de maîtrise d'œuvre encourus par la société.

NOTE 15**CHARGES EXTERNES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2025	2024
Sous-traitance réseau	(582)	(672)
Sous-traitance générale	(2 062)	(1 805)
Personnel extérieur	(5)	(5)
Autres services extérieurs *	(2 419)	(2 441)
Autres charges d'exploitation	(316)	(305)
Valeur comptable des actifs d'exploitation cédés	(439)	(125)
Total	(5 823)	(5 352)

* Dont honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de leur mission légale pour un montant de 1,4 millions d'euros.

NOTE 16**DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS,
DEPRECIATIONS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2025	2024
Dotations aux amortissements des immobilisations	(1 648)	(1 500)
sous-total	(1 648)	(1 500)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(149)	(186)
Reprises de provisions pour risques et charges	305	208
sous-total	155	22
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	(94)	(94)
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	100	87
sous-total	7	(6)
Total	(1 486)	(1 484)

NOTE 17**RESULTAT FINANCIER**

en millions d'euros

	2025	2024
Produits financiers		
Produits financiers de participation	7	4
Intérêts et produits assimilés	21	26
Reprises sur dépréciations et provisions	6	0
Différences positives de change	7	3
Produits Nets sur Cessions	501	0
Charges financières		
Intérêts et charges assimilés	(129)	(125)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions *	(19)	(24)
Différences négatives de change	(9)	(2)
Charges nettes sur cessions de VMP	(77)	0
Total	308	(118)

* Les dotations financières incluent 2,5 millions d'euros en lien avec le reclassement de la composante financière des indemnités de fin de carrière, antérieurement constatée en résultat d'exploitation.

NOTE 18**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

en millions d'euros

	2025	2024
Produits exceptionnels		
Opérations de gestion	1	3
Cessions d'éléments d'actif	119	90
Reprises sur dépréciations et provisions*	86	55
Charges exceptionnelles		
Opérations de gestion	(30)	(17)
Cessions d'éléments d'actif	(66)	(55)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions **	(206)	(107)
Total	(96)	(31)

* dont 58,8 millions d'euros d'amortissements dérogatoires

** comprend 103,6 millions d'euros d'amortissements dérogatoires

NOTE 19**INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES**

en millions d'euros

	2025	2024
Immobilisations financières	1 744	1 726
Créances :		
Créances d'exploitation	238	189
Créances financières*	88	1
Dettes :		
Dettes d'exploitation	122	139
Dettes financières *	0	0
Produits et charges :		
Produits opérationnels	584	550
Charges opérationnelles	(577)	(534)
Produits financiers	4	4
Charges financières	(83)	(66)

* A fin 2025, le montant de la dette envers Bouygues Relais s'élève à 2 353,7 millions d'euros contre une dette de 2 230,6 millions d'euros à fin 2024.

NOTE 20**SITUATION FISCALE**

Bouygues Telecom a opté en 2003 pour le régime d'intégration fiscale (art. 223 A à U du CGI).

Le périmètre d'intégration fiscale inclut Réseau Clubs Bouygues Telecom, Bouygues Telecom Initiatives, Tisseo Services, Alléo (ex 1913), Bouygues Telecom Business Solution (ex-C2S), BT Projets IV, BT Projets V, BT Projets VII, Keyyo, Apizee, Bouygues Telecom Flowers.

Bouygues Telecom comptabilise sa charge d'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale ; en tant que tête de groupe, elle appréhende l'économie d'impôt générée par les résultats déficitaires des filiales.

Pas de fait marquant sur 2025 concernant l'intégration fiscale.

2025

2024

20.1 REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPOT SUR LES RESULTATS

en millions d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	645	(130)	516
Résultat exceptionnel	(96)	19	(77)
Participation / Intéressement des salariés	(24)	5	(19)
Total	526	(105)	420

NOTE 21**EFFECTIFS**

	2025	2024
Cadres	4 632	4 892
Etam	1 857	2 105
Total collaborateurs	6 489	6 997
Effectif moyen sur 12 mois	6 720	6 953

NOTE 22**INSTRUMENTS FINANCIERS****22.1 COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX**

La politique de couverture du risque lié à une évolution défavorable des taux d'intérêt consiste essentiellement à couvrir, à moyen terme, tout ou partie de l'encours prévisionnel de la dette nette globale.

Les opérations initiées dans le cadre de cette politique sont : des *SWAP de taux* qui permettent de fixer les intérêts indépendamment de l'évolution des taux, et des tunnels qui permettent de se protéger contre une évolution défavorable excédant une certaine limite (tout en permettant de profiter d'une évolution défavorable). Les produits et les charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes.

Le tableau ci-dessous détaille, échéance par échéance, le montant notionnel du portefeuille à fin de période.

en millions d'euros

	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps de taux	-	2 430	-
Options de taux (caps, floors et tunnels)	-	900	-
Total	0	3 330	0

Au 31 décembre 2025, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture de taux est de - 12,7 millions d'euros. Ce montant est composé d'instruments de couverture de swaps de taux et de tunnels destinés à couvrir la dette de Bouygues Telecom à taux variable.

22.2 COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Au 31 décembre 2025, les achats à terme concernent des USD.

en millions d'euros

	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Achat à terme	142	13	-
Opérations de change dites "Flexi Terme"	-	-	-
Total	142	13	0

NOTE 23**ENGAGEMENTS HORS BILAN****23.1 ENGAGEMENTS LIES AUX DETTES FINANCIERES****23.1.1 Lignes de crédits autorisées**

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2025	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières mobilisables	3365	0	0	3365	0

23.2 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**23.2.1 Contrats de location**

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2025	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Loyers des sites techniques du réseau	1067	59	171	836
Loyers des immeubles *	110	19	50	41
Autres locations **	256	43	105	108
Total	1433	121	326	986

* Y compris engagements sur les locaux.

** Essentiellement les locations de fibres optiques.

Bouygues Télécom n'a souscrit à aucun contrat de crédit bail sur 2025 et 2024

23.2.2 Autres obligations contractuelles données

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2025	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres obligations données	126	126	0	0

23.2.3 Options d'achats

Bouygues Telecom dispose des options d'achats suivantes:

- 2% des titres de SDFAST chaque année entre le 31 juillet et le 31 décembre de 2031 à 2033, puis tous les 5 ans de 2036 à 2056. Bouygues Telecom pourra ensuite racheter le solde non détenu tous les cinq ans entre le 1er octobre et le 31 décembre 2046 à 2056
- 2% des titres de SDAIF chaque année entre le 15 mars et le 15 juin 2025 à 2027, puis tous les 5 ans de 2030 à 2050. Bouygues Telecom pourra ensuite racheter le solde non détenu tous les cinq ans entre le 15 mars et le 15 juin 2040 à 2050
- sur les titres non détenus de Nexloop entre le 15 janvier et le 15 juin 2040, 2045 et 2050 ;
- sur les titres de Cellnex France Infrastructures exerçable entre le 1er juillet et le 31 décembre 2045, 2050 et 2055, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.

23.2.4 Corporate Power Purchase Agreements

Contrats	Durée (en années)	1ère date de livraison	Volume annuel (en GWh)
Statkraft	10	01.01.2025	14
Statkraft	9	01.01.2026	21
Suez	15	01.01.2027	53

23.3 ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

23.3.1 Engagements commerciaux donnés

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2025	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	5 377	442	1 734	3 201
Engagements contractuels hors réseau	0	0	0	0
Total	5 377	442	1 734	3 201

Les commandes ouvertes SAP ne sont pas recensées dans les engagements hors bilan. Seuls les engagements pluriannuels sont considérés.

Les principaux engagements contractuels divers concernent les prestations de services contractées auprès des propriétaires de pylônes (TDF, FPS, PFI et Cellnex), de Datacenters (Towerlink) et des fournisseurs de fibres optiques FTTH. Les engagements contractuels donnés, 5 377 millions d'euros, sont en baisse nette de 273 millions d'euros.

23.3.2 Cautions, avals et garanties reçues

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2025	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties reçues	-	-	-	-

23.3.3 Autres engagements commerciaux reçus

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2025	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	5 377	442	1 734	3 201
Engagements contractuels hors réseau	0	0	0	0
Total	2 025	2 024	1 734	3 201

23.4 AUTRES ENGAGEMENTS

Autorisations	Engagements donnés	Avancement
Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz pour une durée de 20 ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz)	- Couverture progressive de la population métropolitaine (98% à 12 ans et 99,6% à 15 ans)	En cours
	- Couverture de zone de "déploiement prioritaire" définie par l'ARCEP, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 (50% au 17 janvier 2022, 92% au 17 janvier 2027, 97,7% à 15 ans) et les fréquences 800 (90% de la population en ZDP au 17 janvier 2022)	Engagement 2022 atteint
	- Couverture dans chaque département (90% à 12 ans et 95% à 15 ans)	En cours
	- Couverture du réseau ferré national en 4G en intrain (60% en 2022, 80% au 17 janvier 2027 et 90% au 17 janvier 2030)	Engagement 2022 Atteint
Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz (en 2011 pour une durée de 20 ans)	- Couverture progressive de la population métropolitaine (25% à 4 ans, 60% à 8 ans et 75% à 12 ans). Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui en l'occurrence cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.	Atteint
Le 12 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit new Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifié nos autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer nos nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement de nos fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences sont désormais neutres technologiquement, et peuvent donc être utilisées indépendamment pour la 2G/3G/4G/5G.		
Autorisations d'utilisation des fréquences de la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutres technologiquement	- Programmes ciblés d'amélioration de la couverture avec la couverture de 5 000 zones par opérateur d'ici 2029	En cours
	¹. Généralisation de la 4G sur l'ensemble des sites de notre réseau => 100% des sites existants au plus tard le 9 avril 2021 (décalé de 3 mois et 1 semaine en application de l'ordonnance n°2020-306 portant sur le report des échéances administratives lié à la crise sanitaire), sauf pour les sites du programme "Zones Blanches centre Bourg" dont 75% de sites sont déjà passés en 4G, et 100% devront l'être au plus tard le 31 décembre 2022	Atteint
	- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 9 avril 2021 (reporté de 3 mois et une semaine en application de l'ordonnance n°2020-306).	Atteinte
	¹. Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025	Atteint
	¹. Couverture de 90% des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025	Atteinte
- Apporter la "bonne couverture" en voix et sms à 99,6% de la population au 9 décembre 2027 et 99,8% au 9 décembre 2031.	En cours	
Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G) (le 12 novembre 2020, jusqu'au 17 novembre 2035 et pourra être prolongée jusqu'au 17 novembre 2040)	¹. Déploiement de sites dans la bande 3,5 (3 000 sites fin 2022, 8 000 sites fin 2024 et 10 500 sites fin 2025) dont 25 % doivent se situer en zones rurales ou territoires d'industrie hors zones très denses	Engagement 2022/2024 atteints(sauf 25% ZDPTI)
	- Fourniture d'un débit d'au moins 240 Mbit/s par secteur depuis 75 % des sites à fin 2022, 85 % des sites à fin 2024, 90 % des sites à fin 2025, 100 % des sites à fin 2030	Engagement 2022/2024 atteints
	- Couverture de l'intégralité des axes à vocation de type autoroutier en outdoor, avec un accès à des services différenciés, avec un débit descendant maximal théorique de 100 Mbit/s et un temps théorique inférieur à 10 ms entre la fourniture des paquets de données de l'utilisateur à la couche radio de l'émetteur et la réception à la couche MAC (Medium Acces Control) du récepteur à fin 2025 et des axes routiers à vocation simple (ARI) avec un débit descendant maximal théorique de 100 Mbit/s à fin 2027.	En cours
	- Fourniture d'une offre fixe à partir du réseau 5G à compter de fin 2023, s, une offre commerciale sur des services différenciés à compter de fin 2023, la fourniture de service aux "verticaux".	Respectée
	- Accueillir les MVNO et leur fournir une offre 5G, une obligation de transparence sur les sites en panne et les déploiements prévisionnel, rendre le réseau mobile compatible au protocole IPv6 et faire droit aux demandes de raccordements des systèmes DAS, publier un cahier des charges commun aux 4 opérateurs	Respectée

NOTE 24

ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

en %

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Bouygues	90,2	90,2
JCDecaux Holding	9,5	9,5
Société Française de Participation et de Gestion	0,4	0,4
Total	100,0	100,0

NOTE 25

INFORMATIONS sur l'Entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	BOUYGUES SA
	Siège	32, avenue Hoche 75008 PARIS
	N° d'identification si entité française	572015246
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Greffé du tribunal de commerce de paris
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	BOUYGUES TELECOM
	Siège	MEUDON LA FORET
	N° d'identification si entité française	39748093003464
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Greffé du tribunal de commerce de paris

NOTE 26

TABEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Les sociétés détenues directement sont les suivantes :
Aucun dividende n'a été versé à Bouygues Télécom SA sur 2025 et 2024

en millions d'euros

	Capital	Autres capitaux propres *	% de participation	Valeur comptable des titres		Prêts et avances	Chiffre d'affaires HT	Résultat
				Brute	Nette			
Réseau Clubs Bouygues Telecom	58	16	100	94	94	0	727	-3
Bouygues Telecom Initiatives	0	1	100	6	2	2	0	-1
1913 (ALLEO)	2	-2	100	7	7	3	14	0
Bouygues Telecom Services	1	0	100	2	2	0	19	1
Tisseo	1	1	100	29	29	0	47	-1
Winnovation	0	1	100	0	0	0	1	0
Infracos***	0	0	0	0	0	0	0	0
Keyyo	1	9	100	87	87	17	73	-2
BT COM**	15	1	40	15	15	0	3	0
LA POSTE TELECOM	166	-230	100	972	972	0	373	16
On Cloud (fusionnée avec BTBS)	0	0	100	0	0	0	0	0
BT Projets IV	0	0	100	0	0	0	0	0
BT Projets V	0	0	100	0	0	0	0	0
Société de Développement de la Fibre au Service des Territoires **	0	71	49	0	0	0	486	-50
BT Projets VII	0	0	100	0	0	0	0	0
Bouygues Telecom Flowers	0	-16	100	0	0	0	0	-7
Phoenix France Infrastructures ***	0	0	0	0	0	0	0	0
Phoenix France Infrastructures 2 **	0	55	40	48	48	65	94	-35
Nexloop France **	28	251	49	135	135	0	114	-7
Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure Fibre **	61	232	49	12	12	0	411	9
Cellnex France Infrastruture **	9	71	49	45	45	0	14	-11
BTBS (ex : C2S)	2	-11	100	42	42	0	32	-8
FCT mobile device financing loans	98	0	100	102	98	0	0	0
SFST	1	3	5	0	0	27	49	5
NUMSPOT	50	-16	19	10	10	0	2	-14
Infracos Sanctus	3	0	50	2	2	0	6	0

* Autres capitaux propres hors résultat
** Les données sont issues des états financiers non certifiés par les Commissaires aux comptes à ce stade

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

Bouygues Telecom

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FORVIS MAZARS SA
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Bouygues Telecom

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Bouygues Telecom,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bouygues Telecom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ▶ La note 2.2.1 de l'annexe des comptes annuels décrit les principes et les modalités retenus pour l'évaluation des actifs immobilisés et leur durée d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités retenues ainsi que leur correcte application, et nous avons apprécié que cette note de l'annexe des comptes annuels donne une information appropriée.
- ▶ La note 2.3.1 de l'annexe des comptes annuels décrit les principes et les modalités retenus en matière d'évaluation des provisions. Dans le cadre de l'appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels, nous avons procédé à l'examen des approches mises en œuvre par votre société et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues sur la base des éléments disponibles à ce jour.
- ▶ La note 2.4.1 de l'annexe des comptes annuels décrit les principes et les modalités retenus pour la comptabilisation du chiffre d'affaires « Prestations de services ». Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités retenues ainsi que leur correcte application, et nous avons apprécié que cette note de l'annexe des comptes annuels donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 1^{er} avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:

66D8EA3AFA034B1...

Julien Huvé

Signed by:

E88E3AAD1F0A402...

Jean-Marc Deslandes

Signed by:


Nicolas Pfeuty

Signed by:


Arnaud Ducap

COMPTES INDIVIDUELS

au 31 décembre 2025

Bilan
Compte de résultat
Annexe

BILAN

Au 31 décembre 2025

ACTIF	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles : Note 3	8 908	5 059	3 849	4 061
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	8 052	4 905	3 147	3 309
Fonds commercial	361	0	361	340
Autres immobilisations incorporelles	273	154	120	197
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	222	0	222	215
Immobilisations corporelles : Note 4	14 001	8 516	5 486	5 442
Terrains	4	0	4	5
Constructions	12	3	9	11
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 985	6 815	4 170	4 118
Autres immobilisations corporelles	2 507	1 697	810	782
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	492	0	492	528
Immobilisations financières : Note 5	2 062	32	2 030	2 017
Participations	1 607	9	1 599	1 611
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	7	0	7	7
Prêts	137	23	113	87
Autres immobilisations financières	312	0	312	312
Total de l'actif immobilisé (III)	24 972	13 606	11 365	11 520

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises Note 6	63	0	62	79
Avances et acomptes versés sur commandes Note 7	16	0	16	18
Créances :	3 560	278	3 282	2 995
Créances Clients et Comptes rattachés	2 017	276	1 741	1 548
Autres créances Note 8	451	1	450	382
Charges constatées d'avance Note 8	1 092	0	1 092	1 066
Capital souscrit appelé, non versé	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement :	13	0	13	17
Actions propres			0	0
Autres titres	0		0	0
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0		0	0
Disponibilités	13	0	13	17
Total de l'actif circulant (IV)	3 652	278	3 374	3 109
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	28 623	13 884	14 739	14 630

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital [dont versé...]	929	929
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 013	2 013
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		
Réserve statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	93	93
Report à nouveau	2 013	2 033
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	420	280
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	243	198
Total des capitaux propres (I) Note 9	5 710	5 545
Provisions pour risques	166	91
Provisions pour charges	350	414
Total des provisions (II) Note 10	517	505
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Note 11	3 749	3 793
Emprunts et dettes financières diverses Note 11	48	42
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12	8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 593	1 781
Dettes fiscales et sociales Note 12	375	371
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Note 12	1 098	1 110
Autres dettes Note 12	257	271
Produits constatés d'avance Note 12	1 012	987
Total des dettes (III) (III)	8 144	8 363
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV) Note 13	368	216
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	14 739	14 630

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises	743	688
Production vendue	7 379	7 268
Montant net du chiffre d'affaires Note 14	8 122	7 956
Production stockée	-1	1
Production immobilisée	1 218	1 231
Subventions	1	1
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	405	296
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	350	177
Total des produits d'exploitation (I)	10 094	9 662
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises	-778	-786
Variation de stocks	-369	-296
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-9	-6
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes Note 15	-5 068	-4 923
Impôts, taxes et versements assimilés	-205	-195
Salaires	-456	-440
Cotisations sociales	-225	-227
Dotations aux amortissements et aux dépréciations : Note 16		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	-1 648	-1 500
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-94	-94
Dotations aux provisions	-149	-186
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges (1) Note 15	-755	-429
Total des charges d'exploitation (II)	-9 756	-9 082
(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	0,00	0,00
- Redevances de crédit-bail immobilier	0,00	0,00

	Exercice N	Exercice N-1
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	338,11	580,02
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers :		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	27	30
Reprises sur dépréciations et provisions	6	0
Différences positives de change	7	3
Produits des cessions d'immobilisations financières	501	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	542	32
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-19	-24
Intérêts et charges assimilées (3)	-129	-125
Différences négatives de change	-9	-2
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-77	0
Total des charges financières (VI)	-234	-150
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI) Note 17	308	-118
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	646	462
Produits exceptionnels (VII)	205	148
Charges exceptionnelles (VIII)	-302	-179
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) Note 18	-97	-31
Participation des salariés aux résultats (IX)	-24	-30
Impôts sur les bénéfices (X)	-105	-122
Total des produits (I+III+V+VII)	10 841	9 843
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	-10 421	-9 563
BENEFICE OU PERTE	420	280
(2) Dont produits concernant les entités liées	7	4
(3) Dont intérêts concernant les entités liées	83	66

1.1 Faits significatifs de l'exercice 2025

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2025 sont présentées ci-après :

- Les 14 février et 28 février 2025, la loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale ont été adoptées. L'impact principal en 2025 concerne la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en France pour 13 M€.
- Le 9 février 2023, le TC a condamné Bouygues Telecom à 308 M€ de dommages et intérêts, et 0,4 M€ de frais de procédure. Le jugement a été exécuté le 16 mai 2023, Bouygues Telecom ayant payé 1,6 M€ d'intérêts de retard. L'appel sur le fond est en cours devant la Cour d'Appel de Paris.
Free Mobile a déposé ses conclusions le 9 août 2023 et a formé un appel incident de la décision du Tribunal de Commerce pour demander dans ses conclusions n°2 du 29 octobre 2025 à ce que l'indemnité totale soit comprise entre 805 M€ et 1440 M€ sur la base d'une nouvelle expertise économique. La Cour d'appel a fixé un calendrier de procédure et fixé la clôture au 19 mars 2026 et l'audience des plaidoiries au 9 avril 2026.
- Le 30 juillet 2025, Bouygues Telecom et SFR ont annoncé être entrés en négociations exclusives avec Phoenix Tower International afin de lui céder 100% du capital et des droits de vote de la société Infracos, société commune créée en 2014 par Bouygues Telecom et SFR dans le cadre de la mise en œuvre des accords dits « Crozon » permettant le déploiement et l'exploitation de sites radios mutualisés en zone moins dense. Bouygues Telecom et SFR détiennent chacun 50% de la société Infracos. Cette cession a un impact positif sur l'endettement financier net du Groupe, de 357 M€. L'opération, soumise au processus de consultation des instances représentatives du personnel, s'est finalisée le 22 décembre 2025, après avoir reçu les autorisations administratives nécessaires auprès des Autorités de Concurrence, de l'ARCEP et du Ministre chargé de l'économie au titre des investissements étrangers.
- Le 14 octobre 2025, Bouygues Telecom, Free-Groupe Iliad et Orange ont annoncé la remise d'une offre conjointe non engageante en vue de l'acquisition d'une grande partie des activités de télécommunications du groupe Altice en France. Elle vise la plupart des actifs de l'opérateur SFR, mais exclut notamment les participations dans les sociétés Intelcia, UltraEdge, XP Fibre et Altice Technical Services ainsi que les activités du groupe Altice dans les départements et régions d'outre-mer. Cette offre porte sur un montant total de 17 Md€ de valeur d'entreprise pour les actifs considérés du groupe Altice en France et fait ressortir une valeur d'entreprise implicite indicative pour l'ensemble d'Altice France de plus de 21 Md€.

Le 15 octobre 2025, Bouygues Telecom, Free-Groupe Iliad et Orange ont pris note de la décision du groupe Altice de rejeter leur offre conjointe non engageante remise le 14 octobre pour le rachat d'une large part des activités télécoms d'Altice France. Les trois opérateurs maintiennent leur offre et souhaitent créer un dialogue constructif avec le groupe Altice et ses actionnaires pour envisager ensemble la manière dont ce projet pourrait prospérer.
- Fin novembre 2025, PTI et Bouygues Telecom ont signé un protocole de cession des parts de Bouygues Telecom dans PFI 1 pour 50 M€ (soit 40% des parts de la société). A la suite de cette cession, PFI a cédé par une distribution de prime d'émission 40% des parts de la société PFI 2 à Bouygues Telecom. Par ailleurs, un nouveau contrat de déploiement (*Build to suit*) a été signé pour 1 100 sites et un MSA (du même type que ceux existants avec PFI 1).
- En février 2026, Bouygues Telecom et la SDAIF (Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure Fibre), d'une part et Orange, d'autre part, ont conclu un protocole aux fins de mettre un terme amiable au différend les opposant sur le mécanisme de restitution des prises FTTH.

Conformément aux dispositions du PCG relatives aux changements d'estimation (art.122-4 et 831-1 et s. Du règlement ANC n°2014-03), Bouygues Telecom a révisé au cours de l'exercice certaines hypothèses relatives à l'évaluation des ses actifs (Câblage client final) et des risques associés aux autres opérateurs, à la lumière d'informations nouvelles disponibles à la date de la clôture (pourparlers avec Orange cf. note 1.1 de la présente annexe).

Ce changement d'estimation, sans impact sur les exercices antérieurs, a été comptabilisé de manière prospective et a conduit à constater un impact net défavorable sur le résultat de l'exercice d'un montant de 91 M€ avant IS et surtaxe.

1.2 Rappel des faits significatifs de l'exercice 2024

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2024 sont présentées ci-après :

- Le 22 février 2024, Bouygues Telecom a signé un protocole d'exclusivité avec le groupe La Poste, en vue d'acquérir 100% du capital de sa filiale La Poste Telecom, 1er opérateur virtuel du marché français (détenue à cette date à 51% par le groupe La Poste et à 49% par SFR). La Poste Telecom regroupe 460 collaborateurs et a réalisé un son chiffre d'affaires en 2024 de 339 M€ (dont 320 M€ facturés aux clients) contre 318 M€ en 2023. L'opération effective a eu lieu le 15 novembre 2024, après obtention de l'accord de l'Autorité de la concurrence et de la résolution des divergences entre SFR et La Poste sur les modalités de réalisation. A cette date, un partenariat de distribution exclusif associant le groupe La Poste, La Banque Postale et La Poste Telecom a été signé.

Le prix d'acquisition s'élève à 972 M€ sans part complémentaire.

Bouygues Telecom prévoit des coûts d'intégration en 2025 à 2027 pour préparer l'opération de migration Réseau des clients dans les meilleures conditions.

- Le 27 février 2024, Bouygues Telecom a annoncé qu'elle n'exercera pas en 2024 l'option d'achat, dont la période d'exercice s'étendait du 15 mars au 15 juin 2024, qui lui permettrait de détenir 51% de la co-entreprise SDAIF détenue avec Vauban Infrastructure Partners.
- Le 20 juin 2024, le conseil d'administration de Bouygues Telecom a autorisé la cession de 5 sites MSC (data centres) du cœur de réseau en Ile de France. Le 18 décembre 2024, deux sites ont été cédés pour 63 M€. Une plus-value de 16 M€ a été comptabilisée en résultat exceptionnel au 31 décembre 2024.
- Le 1^{er} octobre 2024, BTBD a été tuppée dans Bouygues Telecom avec rétroactivité fiscale et comptable au 1^{er} janvier 2024. Un mali de fusion de 595 M€ a été constaté dont 273 M€ d'actif incorporel amortissable (le parc clients) et 322 M€ de fonds commercial non amortissable.

.

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2025

Néant.

2.1 Référentiel

Au 31 décembre 2025, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2024, à l'exception des évolutions obligatoires édictées par le changement des normes françaises mentionné ci-après, applicables en 2025 :

- À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la réforme du Plan Comptable Général (règlement ANC 2022-06) est entrée en vigueur, entraînant une modernisation du PCG, une réduction significative du nombre de comptes et une simplification de la présentation des états financiers pour améliorer leur lisibilité et leur harmonisation avec les normes internationales.
- Cette réforme introduit une nouvelle définition du résultat exceptionnel, qui ne retient désormais que les produits et charges liés à des événements majeurs et inhabituels, et supprime les comptes de transfert de charges, ce qui peut affecter tant la classification que le calcul de certains résultats comptables.
- Par ailleurs, les présentations du bilan, du compte de résultat et de l'annexe sont dorénavant normalisées avec des tableaux harmonisés et des modèles plus lisibles, afin d'améliorer la comparabilité et la compréhension des états financiers par les utilisateurs. Le bilan et le compte de résultat sont présentés au format et contenu requis par le nouveau règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles sans impact matériel sur la comparabilité des exercices. En revanche, des reclassements et regroupements ont été opérés dans la colonne comparative au 31 décembre 2024 entre des lignes du bilan et du compte de résultat pour respecter le nouveau format des états financiers. Ainsi, dans la colonne comparative :

- Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières, auparavant regroupées globalement au bilan, sont désormais présentées de manière détaillée par catégories :
- Immobilisations incorporelles : Frais de développement, Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires, Fonds commercial, Autres immobilisations incorporelles, et Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes.
- Immobilisations corporelles : Terrains, Constructions, Installations techniques, matériel et outillage industriels, Autres immobilisations corporelles, et Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes.
- Immobilisations financières : Participations, Autres titres immobilisés, Prêts, et Autres immobilisations financières.
- La ligne « stocks » est désormais subdivisée en : « Marchandises » et en « Avances et acomptes versés sur commandes ».
- La ligne « Autres créances, comptes de régularisation et assimilés » est désormais subdivisée en : Autres créances, et en Charges constatées d'avance.
- Les écarts de conversion actif sont sortis des « Autres créances, comptes de régularisation et assimilés », et sont désormais dans une ligne à part « Ecarts de conversion et différences d'évaluation – Actif ».
- La ligne « Primes, réserves et report à nouveau » est désormais subdivisée en : Primes d'émission, de fusion, d'apport, Autres réserves, et Report à nouveau ».
- Les provisions pour risques et charges, auparavant regroupées sur une seule ligne, sont désormais détaillées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges.
- La ligne « Dettes financières » est désormais subdivisée en : Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, et Emprunts et dettes financières diverses.
- La ligne « Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés » est désormais subdivisée en : dettes fiscales et sociales, dettes sur immobilisations et comptes rattachés, Autres dettes, et Produits constatés d'avance.
- Les écarts de conversion passif sont sortis des « Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés », et sont désormais dans une ligne à part « Ecarts de conversion et différences d'évaluation – Passif ».
- La ligne « Chiffre d'affaires » est désormais subdivisée en : Ventes de marchandises, et Production vendue.

- La ligne « Autres produits d'exploitation » est désormais subdivisée en : Production stockée, Production immobilisée, Subventions, Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles, et Autres produits.
- La ligne « Achats et variations de stocks » est désormais scindée en : Achats de marchandises, Variations de stocks, et Achats de matières premières et autres approvisionnements.
- La ligne « Charges de personnel » est désormais subdivisée en : Salaires, et Cotisations sociales.
- La ligne « Charges externes et autres charges d'exploitation » est désormais subdivisée en : Autres achats et charges externes, et Autres charges.
- La ligne « Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions », auparavant regroupées globalement dans le compte de résultat, est désormais présentée par catégories : Sur immobilisations : dotations aux amortissements, Sur immobilisations : dotations aux dépréciations, Sur actif circulant : dotations aux dépréciations, et Dotations aux provisions.
- Les produits et charges financiers qui étaient regroupés sur une ligne « Produits et Charges financières » sont désormais détaillés par poste.
- Les produits et charges exceptionnels qui étaient regroupés sur une ligne « Produits et Charges exceptionnels » sont désormais détaillés par poste ».

Les comptes sont présentés en millions d'euros.

2.2 Actif

2.2.1 Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Elles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Droits d'usage irrévocables (IRU)	Linéaire	15 à 30 ans
Frais d'accès au service clients (FAS)	Linéaire	3 à 5 ans
Frais d'accès au service infrastructures mutualisées	Linéaire	10 à 20 ans
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans ⁽¹⁾
Autorisation d'utilisation de fréquences 4G	Linéaire	20 ans ⁽²⁾
Autorisation d'utilisation de fréquences 700 MHz	Linéaire	20 ans ⁽³⁾
Autorisation d'utilisation de fréquences 5G	Linéaire	15 ans ⁽⁴⁾
Autorisation d'utilisation de fréquences 900 MHz, 1,8 GHz et 2,1 GHz	Linéaire	10 ans ⁽⁵⁾
Logiciels, développements informatiques et bureautiques	Linéaire	2 à 8 ans

(1) Depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005, Bouygues Telecom a commencé à amortir sa licence UMTS.

(2) Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800MHz et 2,6 GHz sont amorties respectivement sur 18.3 ans et 18 ans à partir de la date de lancement des offres 4G, soit 20 ans à partir de la date d'attribution.

(3) La mise en service se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population

(4) Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 3,4 – 3,8 GHz sont amorties sur 15 ans à partir de la date de lancement des offres 5G, soit le 1er décembre 2020.

(5) Lors du New Deal Mobile signé en 2018 avec l'ARCEP et le gouvernement français, Bouygues Telecom a obtenu le renouvellement des autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1 800 MHz et 2 100 MHz pour une durée de 10 ans à compter de leur échéance, soit 2024 pour les bandes 900MHz et 1 800MHz et 2022 pour la bande 2 100MH. La doctrine ARCEP a par ailleurs confirmé en juillet 2022 que les montants des redevances seront fixes.

La somme actualisée des redevances annuelles futures a été comptabilisée dans les immobilisations incorporelles (70 M€ pour la fréquence 2100 MHz et 176 MHz pour les fréquences 900 et 1800 MHz, avec en contrepartie une dette sur immobilisation), et sera amortie chaque année.

Les IRU (Infeasible Rights of Use - Droits d'usage irrévocable) sont amortis sur leurs durées contractuelles.

Les coûts de développement informatique sont valorisés essentiellement par l'activation des charges de personnel qui contribuent à ces développements.

Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Le montant amortissable est amorti sur la durée d'utilité de l'actif. La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. Elle est revue annuellement, pour chaque classe d'actif, et modifiée en cas de divergence avec les estimations précédentes.

Le coût estimé du démantèlement et de la remise en état des sites est compris dans la valorisation des immobilisations corporelles du réseau.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

Nature des composants	Mode d'amortissement	Durée
Fibre optique (FTTH)	Linéaire	15 à 25 ans
Aménagements	Linéaire	10 à 30 ans
Pylônes / shelters	Linéaire	30 ans
Infrastructures mutualisées	Linéaire	10 ans
Equipements de transmission et autres équipements de réseau	Linéaire	2 à 10 ans
Box / Décodeurs	Linéaire	5 à 7 ans

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Bâtiments techniques	Linéaire	30 ans
Installations et mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Plateformes informatiques	Linéaire	5-7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Les amortissements sont calculés dès la mise en service des immobilisations.

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant, le cas échéant, rectifiée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat de la filiale.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. En cas de risque de non-recouvrement, une dotation pour dépréciation est constituée.

2.2.2 Stocks

Les stocks de terminaux sont évalués à leur coût de revient déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Des dépréciations peuvent être pratiquées si la valeur nette de réalisation est inférieure au coût de revient ou si les prévisions d'écoulement des stocks ne permettent pas d'envisager la vente des terminaux aux distributeurs. Dans ce cas, la provision pour dépréciation correspond à la différence entre le coût de revient et le prix de cession à des brokers.

2.2.3 Créances

Les créances sur les particuliers et les entreprises sont dépréciées sur la base d'une évaluation statistique du risque d'insolvabilité et d'irrecouvrabilité selon l'ancienneté de la créance.

Programme de titrisation

L'opération de titrisation se traduit par :

- la décomptabilisation des créances cédées ;
- la comptabilisation d'une créance sur l'acquéreur égale à la différence entre l'en cours valorisable du programme de titrisation et le montant financé ;
- la comptabilisation d'une dette envers l'acquéreur des créances à hauteur des créances futures cédées ;
- la comptabilisation d'une dette à court terme au titre des encaissements relatifs aux créances cédées à reverser à l'acquéreur.

La dépréciation constituée au titre des créances clients est maintenue au bilan au titre des créances titrisées.

2.2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont estimées à leur valeur d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

2.2.5 Créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change officiel à la date d'arrêté de bilan.

Les pertes latentes sont enregistrées dans les charges financières de l'exercice.

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Les flux certains et significatifs ont été couverts par des options de change et par des achats à terme de devises.

2.3 Passif

2.3.1 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus, ou en cours, rendent probables.

Elles comprennent notamment :

- les provisions pour litiges, contentieux des activités commerciales, contractuelles et réglementaires ;
- les provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et les médailles du travail ;
- la provision pour coût de fidélisation des clients ;
- la provision pour coût de démantèlement et de remise en état des sites et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Médailles du travail

Bouygues Telecom provisionne les médailles du travail et les avantages sociaux associés depuis l'exercice 2003.

Indemnités de fin de carrière

Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière sont à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision IFC est établi selon la « méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière ». L'acquisition linéaire des droits est réalisée uniquement sur les dernières années de la carrière permettant d'obtenir les droits plafonnés. Il est à noter un changement d'outil de calcul de la provision. Ce calcul est désormais confié à des actuaires externes.

L'évaluation sur la base conventionnelle tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté dans le groupe Bouygues acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par tranches d'âge et catégories ;
- des salaires et appointements moyens incluant primes et gratifications, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite ;
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence à des tables de survie.

Les écarts actuariels sont constatés en résultat sur l'exercice.

Le coût des services rendus et la charge d'intérêt de l'année s'élèvent respectivement à 5,3 M€ et 2,0 M€.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des régimes postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

	2025	2024
Taux actualisation (Iboxx A10+)	3,85%	3,38%
Age de départ à la retraite		
- Cadres	65 ans	65 ans
- ETAM	64 ans	64 ans
Augmentation future des salaires	2,50%	2,50%

Programme de fidélisation clients "Grand public"

Tous les clients Forfaits grand public cumulent un avantage, utilisable pour acquérir un nouveau mobile, calculé en fonction de l'ancienneté de leur mobile.

Ces clients pourront par la suite bénéficier de cet avantage ainsi acquis pour obtenir le renouvellement de leur terminal téléphonique dès 12 mois à un tarif avantageux à condition de se réengager pour une durée minimale de 12 mois.

Coûts de démantèlement et de remise en état des sites

Les coûts de démantèlement et de remise en état des sites, encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement font l'objet d'une provision.

Cette provision est évaluée de façon statistique sur la base du nombre de sites concernés, d'un coût moyen unitaire de remise en état de sites ainsi que de la prise en compte d'hypothèses sur la durée moyenne des baux, le nombre maximum de renouvellements des baux, un taux d'actualisation et un taux d'inflation.

- Le taux d'actualisation utilisé est le taux Iboxx € Corporate A10+ de 3,85 % du 31 décembre 2025.
- Le taux d'inflation utilisé est le taux attendu par le marché à 30 ans : 1,91 % du 31 décembre 2025.

Lorsqu'un site fait l'objet d'un démantèlement la provision correspondante est reprise.

2.4 Compte de résultat

2.4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom est constitué de prestations de services et de ventes de terminaux et accessoires.

Prestations de services

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie terme à échoir, soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffre d'affaires au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au roaming et à l'interconnexion, est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

Ventes de terminaux et accessoires

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée, jusqu'à l'activation de la ligne du client. Les clients « Grand public » et « Pros » peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

Activité construction

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total.

Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux ou des coûts des travaux exécutés.

2.4.2 Coûts d'acquisition des clients

Les coûts d'acquisition et de renouvellement des contrats clients sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.4.3 Résultat exceptionnel

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le résultat exceptionnel comprend désormais :

- les produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels ainsi que ;
- les dotations et reprises liées aux amortissements dérogatoires.

Le résultat exceptionnel 2025 comprend :

- une dotation nette d'amortissement dérogatoires de (45 M€) ;
- le résultat positif de cessions d'actifs majeurs de data centers et sites Mobile dits « Doëlan » et « Sarzeau » pour 52 M€. Ces cessions sont :
 - Inhabituelles du fait du caractère stratégique des actifs cédés et de la probabilité d'une survenance faible de ces cessions dans le futur ;
 - Majeures au regard des montants concernés (52 M€ de plus-value de cession).
- des provisions nettes sur des contentieux et litiges majeurs et inhabituels notamment Free (cf. « 1.1 Faits significatifs de l'exercice 2025 »)

NOTE 3

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en millions d'euros

	01-janv-25	Reclassement **	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-25
Licences, droits similaires et autres logiciels *	4 972	102	83	(6)		5 151
Logiciels réseau	3 590	4	533	(339)		3 788
Autres logiciels	0	0	0	(253)		(253)
Immobilisations en cours	214	(108)	115	0		221
Avances et acomptes	0	0	0	0		1
Valeur brute	8 777	(2)	731	(598)		8 908
Amortissements	(4 593)	0		177	(568)	(4 983)
Dépréciations	(122)	0		0	46	(75)
Valeur nette	4 062	(2)	731	(420)	(521)	3 849

* Dont licence UMTS 629 millions d'euros, fréquence 4G 800MHz 722 millions d'euros, fréquences 900-1800 MHz 93 millions d'euros, fréquence 2100 MHz 79 millions d'euros, fréquence 4G 2600 MHz 233 millions d'euros, fréquence 3 500 MHz 685 millions d'euros et fréquence 700 MHz 479 millions d'euros

** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

NOTE 4

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en millions d'euros

	01-janv-25	Reclassement **	Démantèlement	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-25
Terrains et constructions	22	0		2	(8)		16
Installations techniques *	10 361	135	(29)	757	(238)		10 985
Autres immobilisations	2 300	(34)		332	(90)		2 507
Immobilisations en cours **	527	(99)		69	(6)		491
Avances & acomptes	1	0	0	1			2
Valeur brute	13 210	2	(29)	1 160	(343)	0	14 001
Amortissements	(7 769)	0	0		258	(1 004)	(8 516)
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0
Valeur nette	5 441	2	(29)	1 160	(85)	(1 004)	5 486

* Les installations techniques comprennent essentiellement les équipements du réseau (radio, commutation et transmission).

** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

Par ailleurs, le montant des engagements sur investissements futurs (équipements réseau) à fin 2025 est de 228 millions d'euros contre 215 millions d'euros à fin 2024.

NOTE 5

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en millions d'euros

	01-janv-25	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-25
Titres de participation	1 621	140	(154)		1 607
Prêts	112	31	0	0	143
Dépôts et cautionnements	312	0	0		312
Valeur brute	2 045	171	(154)		2 062
Amortissements					0
Dépréciations	(28)			(4)	(32)
Valeur nette	2 017	171	(154)	(4)	2 030

NOTE 6

STOCKS

en millions d'euros

	01-janv-25	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-25
Stocks de travaux en cours	4		(1)		3
Stocks de terminaux et accessoires	67		(13)		53
Stocks de fibre optique	10		(3)		7
Dépréciations sur terminaux et accessoires	(1)		(0)	1	(0)
Valeur nette	79	0	(18)	1	62

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de ses approvisionnements de terminaux, la société est engagée à hauteur de 275 millions d'euros à fin décembre 2025 contre 216 millions d'euros à fin 2024.

NOTE 7

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

7.1 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

en millions d'euros

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Clients et Distributeurs *	1 351	1 202
Clients et Distributeurs douteux	327	335
Factures à établir	340	294
Effets à recevoir	0	0
Dépréciations	(276)	(283)
Total **	1 741	1 548

* Dont créances au titre du programme de titrisation pour un montant de 560 millions d'euros en 2025 contre 583 millions d'euros en 2024.

** Créances inférieures à 1 an.

7.2 REPARTITION DES CREANCES CLIENTS ENTRE ENCOURS ECHUS ET ENCOURS NON ECHUS

en millions d'euros

au 31 décembre 2025	Encours non échus	Encours échus (retard de paiement)			Total
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois	
Créances clients et comptes rattachés *	769	414	163	331	1677
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	0	-48	-47	-181	-276
Total	769	366	116	150	1401

* Les factures à établir ne sont pas incluses.

NOTE 8

AUTRES CREANCES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros

	2025	01-janv-25	Variations	31-déc-25
Fournisseurs (remises accordées)		83	-12	71
Personnel et comptes rattachés		2	-1	2
Créances fiscales		293	-8	285
Débiteurs divers nets		1	1	2
Total autres créances *		380	-19	360
Créances diverses nettes		2	88	90
Charges constatées d'avance **		1 066	26	1 092
Ecart de conversion actif		0	0	0
Total		1 447	94	1 542

* Créances inférieures à 1 an.

** Il s'agit essentiellement des loyers des sites réseau.

NOTE 9

CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

en millions d'euros

	Capital *	Primes et réserves réglementées	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Situation au 01 janvier 2025	929	2 106	2 033	280	198	5 545
Affectation du résultat		300	(20)	(280)		0
Distribution de dividendes		(300)				(300)
Résultat de l'exercice				420		420
Réserves légales						0
Augmentation du capital	0	0				0
Amortissements dérogatoires					45	45
Autres **						0
Situation au 31 décembre 2025	929	2 106	2 013	420	243	5 710

* Le capital social de Bouygues Telecom est composé de 60 971 627 actions d'une valeur nominale de 15,24 euros, soit 929 207 595,48 euros.

NOTE 10

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en millions d'euros

	01-janv-25	Tranferts	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non-Utilisées	31-déc-25
Provisions pour risques	91		105	29	0	166
Provisions pour charges	414	39	156	182		350
Total	505	39	261	211	0	517

NOTE 11

PASSIFS FINANCIERS

11.1 ECHEANCE DES DETTES FINANCIERES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

en millions d'euros

	31 décembre 2025	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Convention Bouygues Relais	2 354			2 354	
Convention Santander	211	0	106	105	
Convention BPI	6	2	5	0	0
Convention BEI	350			350	
Convention BNP	190	6	26	129	29
Emprunt sur créances à émettre *	634			634	
Intérêts et commissions sur financement	4	4			
Dettes financières diverses **	48		48		
Total	3 798	12	185	3 571	29

* Cession de deux mois de factures à émettre dans le cadre du programme de titrisation de créances.

** Dont 32,1 millions d'euros auprès des filiales.

11.2 REPARTITION DES PASSIFS FINANCIERS SELON LA NATURE DE TAUX

Répartition des passifs financiers (dettes financières) après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice.

En %	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Passifs financiers à taux fixe *	92	79
Passifs financiers à taux variable**	8	21

* Passifs financiers à taux fixe ou passifs financiers à taux variable couverts par des swaps payeurs à taux fixe.

** Quote-part de dette Bouygues Relais laissée à taux variable.

NOTE 12

AUTRES DETTES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dettes fiscales et sociales *	375	371
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 098	1 110
Autres dettes diverses	257	271
Total autres dettes **	1 730	1 752
Produits constatés d'avance ***	1 012	987
Ecart de conversion passif	0	0
Total	2 743	2 739

* Les dettes fiscales et sociales représentent pour l'essentiel les montants dus aux organismes sociaux et à l'Etat (TVA et IS).

** Dettes inférieures à un an.

*** Constitué essentiellement des participations aux frais de la construction du réseau cible

NOTE 13

CONCOURS BANCAIRES ET SOLDES CREDITEURS DE BANQUE

en millions d'euros

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Comptes bancaires créditeurs	2	0
Dettes bancaires sur créances cédées *	365	216
Total	367	216

* Encaissements sur créances cédées à reverser au titre du programme de cession de créances.

NOTE 14**PRODUITS D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2025	2024
Prestations de services	7 379	7 268
Ventes de terminaux et accessoires	743	688
Total chiffre d'affaires *	8 122	7 956
Production stockée**	(1)	1
Production immobilisée ***	1 218	1 231
Subvention d'exploitation	1	1
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	100	87
Reprises sur provisions pour risques et charges	305	208
Transferts de charges	0	1
Produits de cessions, subventions et autres produits d'exploitation	350	177
Total autres produits d'exploitation	1 972	1 706

* La totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

** La production stockée représente les travaux en cours.

*** La production immobilisée représente les coûts de production du réseau y compris les frais de maîtrise d'œuvre encourus par la société.

NOTE 15**CHARGES EXTERNES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2025	2024
Sous-traitance réseau	(582)	(672)
Sous-traitance générale	(2 062)	(1 805)
Personnel extérieur	(5)	(5)
Autres services extérieurs *	(2 419)	(2 441)
Autres charges d'exploitation	(316)	(305)
Valeur comptable des actifs d'exploitation cédés	(439)	(125)
Total	(5 823)	(5 352)

* Dont honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de leur mission légale pour un montant de 1,4 millions d'euros.

NOTE 16**DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS,
DEPRECIATIONS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2025	2024
Dotations aux amortissements des immobilisations	(1 648)	(1 500)
sous-total	(1 648)	(1 500)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(149)	(186)
Reprises de provisions pour risques et charges	305	208
sous-total	155	22
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	(94)	(94)
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	100	87
sous-total	7	(6)
Total	(1 486)	(1 484)

NOTE 17**RESULTAT FINANCIER**

en millions d'euros

	2025	2024
Produits financiers		
Produits financiers de participation	7	4
Intérêts et produits assimilés	21	26
Reprises sur dépréciations et provisions	6	0
Différences positives de change	7	3
Produits Nets sur Cessions	501	0
Charges financières		
Intérêts et charges assimilés	(129)	(125)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions *	(19)	(24)
Différences négatives de change	(9)	(2)
Charges nettes sur cessions de VMP	(77)	0
Total	308	(118)

* Les dotations financières incluent 2,5 millions d'euros en lien avec le reclassement de la composante financière des indemnités de fin de carrière, antérieurement constatée en résultat d'exploitation.

NOTE 18**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

en millions d'euros

	2025	2024
Produits exceptionnels		
Opérations de gestion	1	3
Cessions d'éléments d'actif	119	90
Reprises sur dépréciations et provisions*	86	55
Charges exceptionnelles		
Opérations de gestion	(30)	(17)
Cessions d'éléments d'actif	(66)	(55)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions **	(206)	(107)
Total	(96)	(31)

* dont 58,8 millions d'euros d'amortissements dérogatoires

** comprend 103,6 millions d'euros d'amortissements dérogatoires

NOTE 19**INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES**

en millions d'euros

	2025	2024
Immobilisations financières	1 744	1 726
Créances :		
Créances d'exploitation	238	189
Créances financières*	88	1
Dettes :		
Dettes d'exploitation	122	139
Dettes financières *	0	0
Produits et charges :		
Produits opérationnels	584	550
Charges opérationnelles	(577)	(534)
Produits financiers	4	4
Charges financières	(83)	(66)

* A fin 2025, le montant de la dette envers Bouygues Relais s'élève à 2 353,7 millions d'euros contre une dette de 2 230,6 millions d'euros à fin 2024.

NOTE 20**SITUATION FISCALE**

Bouygues Telecom a opté en 2003 pour le régime d'intégration fiscale (art. 223 A à U du CGI).

Le périmètre d'intégration fiscale inclut Réseau Clubs Bouygues Telecom, Bouygues Telecom Initiatives, Tisseo Services, Alléo (ex 1913), Bouygues Telecom Business Solution (ex-C2S), BT Projets IV, BT Projets V, BT Projets VII, Keyyo, Apizee, Bouygues Telecom Flowers.

Bouygues Telecom comptabilise sa charge d'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale ; en tant que tête de groupe, elle appréhende l'économie d'impôt générée par les résultats déficitaires des filiales.

Pas de fait marquant sur 2025 concernant l'intégration fiscale.

2025

2024

20.1 REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPOT SUR LES RESULTATS

en millions d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	645	(130)	516
Résultat exceptionnel	(96)	19	(77)
Participation / Intéressement des salariés	(24)	5	(19)
Total	526	(105)	420

NOTE 21**EFFECTIFS**

	2025	2024
Cadres	4 632	4 892
Etam	1 857	2 105
Total collaborateurs	6 489	6 997
Effectif moyen sur 12 mois	6 720	6 953

NOTE 22**INSTRUMENTS FINANCIERS****22.1 COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX**

La politique de couverture du risque lié à une évolution défavorable des taux d'intérêt consiste essentiellement à couvrir, à moyen terme, tout ou partie de l'encours prévisionnel de la dette nette globale.

Les opérations initiées dans le cadre de cette politique sont : des *SWAP de taux* qui permettent de fixer les intérêts indépendamment de l'évolution des taux, et des tunnels qui permettent de se protéger contre une évolution défavorable excédent une certaine limite (tout en permettant de profiter d'une évolution défavorable). Les produits et les charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes.

Le tableau ci-dessous détaille, échéance par échéance, le montant notionnel du portefeuille à fin de période.

en millions d'euros

	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps de taux	-	2 430	-
Options de taux (caps, floors et tunnels)	-	900	-
Total	0	3 330	0

Au 31 décembre 2025, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture de taux est de - 12,7 millions d'euros. Ce montant est composé d'instruments de couverture de swaps de taux et de tunnels destinés à couvrir la dette de Bouygues Telecom à taux variable.

22.2 COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Au 31 décembre 2025, les achats à terme concernent des USD.

en millions d'euros

	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Achat à terme	142	13	-
Opérations de change dites "Flexi Terme"	-	-	-
Total	142	13	0

NOTE 23**ENGAGEMENTS HORS BILAN****23.1 ENGAGEMENTS LIES AUX DETTES FINANCIERES****23.1.1 Lignes de crédits autorisées**

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2025	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières mobilisables	3365	0	0	3365	0

23.2 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**23.2.1 Contrats de location**

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2025	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Loyers des sites techniques du réseau	1067	59	171	836
Loyers des immeubles *	110	19	50	41
Autres locations **	256	43	105	108
Total	1433	121	326	986

* Y compris engagements sur les locaux.

** Essentiellement les locations de fibres optiques.

Bouygues Télécom n'a souscrit à aucun contrat de crédit bail sur 2025 et 2024

23.2.2 Autres obligations contractuelles données

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2025	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres obligations données	126	126	0	0

23.2.3 Options d'achats

Bouygues Telecom dispose des options d'achats suivantes:

- 2% des titres de SDFAST chaque année entre le 31 juillet et le 31 décembre de 2031 à 2033, puis tous les 5 ans de 2036 à 2056. Bouygues Telecom pourra ensuite racheter le solde non détenu tous les cinq ans entre le 1er octobre et le 31 décembre 2046 à 2056
- 2% des titres de SDAIF chaque année entre le 15 mars et le 15 juin 2025 à 2027, puis tous les 5 ans de 2030 à 2050. Bouygues Telecom pourra ensuite racheter le solde non détenu tous les cinq ans entre le 15 mars et le 15 juin 2040 à 2050
- sur les titres non détenus de Nexloop entre le 15 janvier et le 15 juin 2040, 2045 et 2050 ;
- sur les titres de Cellnex France Infrastructures exerçable entre le 1er juillet et le 31 décembre 2045, 2050 et 2055, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.

23.2.4 Corporate Power Purchase Agreements

Contrats	Durée (en années)	1ère date de livraison	Volume annuel (en GWh)
Statkraft	10	01.01.2025	14
Statkraft	9	01.01.2026	21
Suez	15	01.01.2027	53

23.3 ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

23.3.1 Engagements commerciaux donnés

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2025	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	5 377	442	1 734	3 201
Engagements contractuels hors réseau	0	0	0	0
Total	5 377	442	1 734	3 201

Les commandes ouvertes SAP ne sont pas recensées dans les engagements hors bilan. Seuls les engagements pluriannuels sont considérés.

Les principaux engagements contractuels divers concernent les prestations de services contractées auprès des propriétaires de pylônes (TDF, FPS, PFI et Cellnex), de Datacenters (Towerlink) et des fournisseurs de fibres optiques FTTH. Les engagements contractuels donnés, 5 377 millions d'euros, sont en baisse nette de 273 millions d'euros.

23.3.2 Cautions, avals et garanties reçues

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2025	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties reçues	-	-	-	-

23.3.3 Autres engagements commerciaux reçus

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2025	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	5 377	442	1 734	3 201
Engagements contractuels hors réseau	0	0	0	0
Total	2 025	2 024	1 734	3 201

23.4 AUTRES ENGAGEMENTS

Autorisations	Engagements donnés	Avancement
Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz pour une durée de 20 ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz)	- Couverture progressive de la population métropolitaine (98% à 12 ans et 99,6% à 15 ans)	En cours
	- Couverture de zone de "déploiement prioritaire" définie par l'ARCEP, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 (50% au 17 janvier 2022, 92% au 17 janvier 2027, 97,7% à 15 ans) et les fréquences 800 (90% de la population en ZDP au 17 janvier 2022)	Engagement 2022 atteint
	- Couverture dans chaque département (90% à 12 ans et 95% à 15 ans)	En cours
	- Couverture du réseau ferré national en 4G en intrain (60% en 2022, 80% au 17 janvier 2027 et 90% au 17 janvier 2030)	Engagement 2022 Atteint
Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz (en 2011 pour une durée de 20 ans)	- Couverture progressive de la population métropolitaine (25% à 4 ans, 60% à 8 ans et 75% à 12 ans). Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui en l'occurrence cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.	Atteint
Le 12 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit new Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifié nos autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer nos nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement de nos fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences sont désormais neutres technologiquement, et peuvent donc être utilisées indépendamment pour la 2G/3G/4G/5G.		
Autorisations d'utilisation des fréquences de la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutres technologiquement	- Programmes ciblés d'amélioration de la couverture avec la couverture de 5 000 zones par opérateur d'ici 2029	En cours
	¹. Généralisation de la 4G sur l'ensemble des sites de notre réseau => 100% des sites existants au plus tard le 9 avril 2021 (décalé de 3 mois et 1 semaine en application de l'ordonnance n°2020-306 portant sur le report des échéances administratives lié à la crise sanitaire), sauf pour les sites du programme "Zones Blanches centre Bourg" dont 75% de sites sont déjà passés en 4G, et 100% devront l'être au plus tard le 31 décembre 2022	Atteint
	- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 9 avril 2021 (reporté de 3 mois et une semaine en application de l'ordonnance n°2020-306).	Atteinte
	¹. Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025	Atteint
	¹. Couverture de 90% des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025	Atteinte
- Apporter la "bonne couverture" en voix et sms à 99,6% de la population au 9 décembre 2027 et 99,8% au 9 décembre 2031.	En cours	
Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G) (le 12 novembre 2020, jusqu'au 17 novembre 2035 et pourra être prolongée jusqu'au 17 novembre 2040)	¹. Déploiement de sites dans la bande 3,5 (3 000 sites fin 2022, 8 000 sites fin 2024 et 10 500 sites fin 2025) dont 25 % doivent se situer en zones rurales ou territoires d'industrie hors zones très denses	Engagement 2022/2024 atteints(sauf 25% ZDPTI)
	- Fourniture d'un débit d'au moins 240 Mbit/s par secteur depuis 75 % des sites à fin 2022, 85 % des sites à fin 2024, 90 % des sites à fin 2025, 100 % des sites à fin 2030	Engagement 2022/2024 atteints
	- Couverture de l'intégralité des axes à vocation de type autoroutier en outdoor, avec un accès à des services différenciés, avec un débit descendant maximal théorique de 100 Mbit/s et un temps théorique inférieur à 10 ms entre la fourniture des paquets de données de l'utilisateur à la couche radio de l'émetteur et la réception à la couche MAC (Medium Acces Control) du récepteur à fin 2025 et des axes routiers à vocation simple (ARI) avec un débit descendant maximal théorique de 100 Mbit/s à fin 2027.	En cours
	- Fourniture d'une offre fixe à partir du réseau 5G à compter de fin 2023, s, une offre commerciale sur des services différenciés à compter de fin 2023, la fourniture de service aux "verticaux".	Respectée
	- Accueillir les MVNO et leur fournir une offre 5G, une obligation de transparence sur les sites en panne et les déploiements prévisionnel, rendre le réseau mobile compatible au protocole IPv6 et faire droit aux demandes de raccordements des systèmes DAS, publier un cahier des charges commun aux 4 opérateurs	Respectée

NOTE 24

ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

en %

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Bouygues	90,2	90,2
JCDecaux Holding	9,5	9,5
Société Française de Participation et de Gestion	0,4	0,4
Total	100,0	100,0

NOTE 25

INFORMATIONS sur l'Entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	BOUYGUES SA
	Siège	32, avenue Hoche 75008 PARIS
	N° d'identification si entité française	572015246
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Greffé du tribunal de commerce de paris
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	BOUYGUES TELECOM
	Siège	MEUDON LA FORET
	N° d'identification si entité française	39748093003464
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Greffé du tribunal de commerce de paris

NOTE 26

TABEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Les sociétés détenues directement sont les suivantes :
Aucun dividende n'a été versé à Bouygues Télécom SA sur 2025 et 2024

en millions d'euros

	Capital	Autres capitaux propres *	% de participation	Valeur comptable des titres		Prêts et avances	Chiffre d'affaires HT	Résultat
				Brute	Nette			
Réseau Clubs Bouygues Telecom	58	16	100	94	94	0	727	-3
Bouygues Telecom Initiatives	0	1	100	6	2	2	0	-1
1913 (ALLEO)	2	-2	100	7	7	3	14	0
Bouygues Telecom Services	1	0	100	2	2	0	19	1
Tisseo	1	1	100	29	29	0	47	-1
Winnovation	0	1	100	0	0	0	1	0
Infracos***	0	0	0	0	0	0	0	0
Keyyo	1	9	100	87	87	17	73	-2
BT COM**	15	1	40	15	15	0	3	0
LA POSTE TELECOM	166	-230	100	972	972	0	373	16
On Cloud (fusionnée avec BTBS)	0	0	100	0	0	0	0	0
BT Projets IV	0	0	100	0	0	0	0	0
BT Projets V	0	0	100	0	0	0	0	0
Société de Développement de la Fibre au Service des Territoires **	0	71	49	0	0	0	486	-50
BT Projets VII	0	0	100	0	0	0	0	0
Bouygues Telecom Flowers	0	-16	100	0	0	0	0	-7
Phoenix France Infrastructures ***	0	0	0	0	0	0	0	0
Phoenix France Infrastructures 2 **	0	55	40	48	48	65	94	-35
Nexloop France **	28	251	49	135	135	0	114	-7
Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure Fibre **	61	232	49	12	12	0	411	9
Cellnex France Infrastruture **	9	71	49	45	45	0	14	-11
BTBS (ex : C2S)	2	-11	100	42	42	0	32	-8
FCT mobile device financing loans	98	0	100	102	98	0	0	0
SFST	1	3	5	0	0	27	49	5
NUMSPOT	50	-16	19	10	10	0	2	-14
Infracos Sanctus	3	0	50	2	2	0	6	0

* Autres capitaux propres hors résultat
** Les données sont issues des états financiers non certifiés par les Commissaires aux comptes à ce stade